



# COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 214 CC/45

Réunion du 19/06/2019

Présents : MM. LECOUR B – BELORGEY B – FAORO P – DA SILVA S – THIBERT J.

## I-ETHIQUE SPORTIF

**Article 1 - Challenge Ethique - Fair-Play & Lutte contre la Violence et les Incivilités** Il est institué un challenge Ethique - Fair-Play & Lutte Contre la Violence et les Incivilités au sein du district en vue de valoriser les bons comportements sportifs et de pénaliser les équipes des clubs dont les dossiers disciplinaires sont trop nombreux.

### Catégories concernées

- Championnats Seniors Masculins
- Championnats Football Diversifié
- Championnats Jeunes (U18 et U15 ACCESS – U18 et U15 Départemental 1)

Les classements seront établis sauf sur les U15 D2 Domaine d'application L'application de ce règlement est valable quel que soit le nombre de matches de championnats disputés par les clubs à l'intérieur de chaque groupe en y incluant les matches arrêtés et rejoués

### Article 4 - LE CLASSEMENT DE L'ETHIQUE

La rectification du classement en tenant compte du retrait de points sera notifiée par la Commission des Compétitions Seniors et Jeunes.

### Barème des Joueurs

Un avertissement	Un (1) point
Un match de suspension ferme suite 3 avertissements	Trois (3) points
Un match de suspension ferme	Cinq (5) points
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points
Et ainsi de suite	
Deux matches de suspension ferme	1 mois = 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata temporis : exemple - 18 mois de suspension = $(150 + (80 : 2) = 190$ points)

### Barème : TOUT AUTRE LICENCIE

Rappel aux devoirs de sa charge	Un (1) point
Blâme	Deux (2) points
Matches de suspension,	Identique barème « joueurs »

### RETRAIT DE POINTS

Groupe de 14 Equipes	Groupe de 12 équipes	Groupes de 10 équipes	Malus au classement
De 126 à 150	De 101 à 125	De 76 à 100	Un (1) point
De 151 à 175	De 126 à 150	De 101 à 125	Deux (2) points
De 176 à 200	De 151 à 175	De 126 à 150	Trois (3) points
Et ainsi de suite			
Limitation à 12 points de retrait par équipe par saison			

Les dossiers ayant entraîné un retrait de point(s) dans le cadre de la procédure disciplinaire ne feront pas l'objet d'un nouveau retrait de point(s) (proscription de la double peine).

En date du 20/06/2019

Retrait de point(s) appliqué au classement du 10/05/2019 (avec rappel des points du classement de l'Ethique Sportive)						
Division	Clubs	19/12/2019	30/03/2019	10/05/2019	29/05/2019	20/06/2019
D1	SAVIGNY CHASSAGNE		2 (128 pts)			
D2	MARSANNAY 2	1 (107 pts)				
D2	CHENOVE			2 (131 pts)		
D2	OUGES			1 (118 pts)		
D2	LONGVIC 2				2 (142 pts)	
D3	CHAMESSON			1 (109 pts)		
D3	PERRIGNY LES DIJON			2 (130 pts)		
D3	BEAUNE AS		1 (105 pts)			
U18 D1	MARSANNAY					12 (578 pts)
U15 D2	USCD	2 (101pts)				

#### RETOUR DE DOSSIER DISCIPLINE:

Match 21287822 U18 D1 CHEVIGNY ST SR 2 – MARSANNAY du 05/05/2019.

U18 D1 MARSANNAY 05/05/2019 - 505 points (195 + 310) = 12 points de retrait au classement.

## II- SENIORS

### 2.1 DATES D'ENGAGEMENT

**Saison 2019 – 2020**

**Date limite d'engagement :**

**D1 - D2 - D3 :** Engagement jusqu'au **10 juillet 2019**.

**D4 :** Equipe 1 des clubs jusqu'au **10 juillet 2019**.

**D4 :** Equipes réserves des clubs jusqu'au **20 août 2019**.

### 2.2 COURRIERS

**Mail de MVF :** concernant son retrait du groupement GJ MVSR. Attente décision LBFC.

## 2.3 MATCHS NON JOUES

### CRITERIUM FEMININ à 8 phases printemps

21341186 DINAMO – SEURRE du 01/04/19

21341183 FENAY – REMILLY du 08/04/19

21341194 DINAMO – FENAY du 29/04/19

### CHAMIONNAT FEMININ à 8 SENIOR phases printemps POULE B N BAS

21385605 LACANCHE – SENNECEY LES DIJON du 27/05/19

### U13 D3 F

21322245 LONGVIC 2 – ENT AISEREY IZEURE du 25/05/19

### D1 FUTSAL SENIOR phases printemps POULE A

21385430 DIJON ULFE 2 – DIJON METROPLE 2 du 02/05/19

La Commission des Compétitions donne match perdu à toutes ces équipes 0 but - 0 point et homologue les classements.

## III. JEUNES

### 3.1 DATES D'ENGAGEMENT

Les engagements U18, U15, et U13 masculins des clubs se font selon 4 étapes :

- Une période de candidature des clubs
- Une validation et communication officielle par la commission sportive sur proposition de la DTD.
- Une période de refus possible pour les clubs sélectionnés
- Une validation et une publication officielle par la commission sportive.

**Tableau valable pour les 3 catégories U13, U15 et U18.**

	D1	D2-D3
Ouverture des candidatures	<b>1<sup>er</sup> juin 2019</b>	<b>1<sup>er</sup> juillet 2019</b>
Fin des candidatures	<b>21 juin 2019</b>	<b>23 août 2019</b>
Classement des candidatures Publication	<b>28 juin 2019</b>	<b>6 septembre 2019</b>
Confirmation des engagements	<b>5 juillet 2019</b>	<b>13 septembre 2019</b>
1 <sup>ère</sup> journée envisagée	<b>14 septembre 2019</b>	<b>21 septembre 2019</b> <b>14 septembre 2019 pour les</b> <b>U13 D2-D3</b>

**Pour les catégories ci-dessous ouverture des engagements au 1<sup>er</sup> juillet 2019**

- **U11, U9 et U7 masculines : jusqu'au 18 septembre 2019.**
- **U18 à 8, U15 à 8, U13 à 8 en Féminines jusqu'au 9 septembre 2019.**
- **U11F, U9F et U7F en Féminines jusqu'au 18 septembre 2019.**

Tous les engagements se font via footclubs

### 3.2 POINTAGE FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11 – U13

**Sans retour des feuilles manquantes ou d'explications avant le 24 juin 2019, la commission appliquera une amende de 15 € par feuille manquante.**

**Pointage plateaux des 4, 11, 18 et 25 Mai 2019**

Feuilles de présence	U11			U9			U7	
	04-mai	11-mai	25-mai	04-mai	18-mai	25-mai	04-mai	25-mai
Aiserey Izeure				à Quetigny		à Echenon		
Auxonne						à Mpl		
Duc								à Jdf
Fenay							à Chenôve	à Fauverney
Fontaine Dijon			à Daix					
Gevrey						à Meursault		
Grésilles		à Plombières						
Is Selongey						à Mpl		
Morvandelle		à Uccf						
Mvf		à Mvf	à St Apollinaire					
Quetigny	à St Apollinaire							
Uccf	à Is Selongey	à Uccf	à Is			à Précy	à Montigny	
Uscd			à Tilles					
Vougeot								à Ruffey

  

Feuilles de bilan	U11			U9		U7
	04-mai	11-mai	25-mai	18-mai	25-mai	25-mai
Is Selongey						x
Nolay			x			
Uccf			x			
Vougeot			x			

Suite à la réception de la feuille de bilan U7 du club de FCLA, la commission procède à l'annulation de l'amende de 15 €.

**U13**

**Samedi 25/05/2019**

**U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Printemps Poule F**

**21322245 52509.1 526741 Longvic 2 552004 ENT Aiserey Izeure 2**

La Commission des Compétitions, n'étant pas en possession ni de la feuille de match, ni de la feuille de défi-jonglages, applique au club de LONGVIC :

- une amende de 20 € pour non envoi de la feuille de match
- une amende de 15 € pour non envoi de la feuille de défi-jonglage
- moins 1 point au classement du défi-jonglage

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*

**Le Président : B. LECOUR**

**Le secrétaire de séance : P.FAORO**

## ETHIQUE FAIR PLAY U18 D1

U18 D1

Aucune			Equipe	Crédits	Débits	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	521525	Chevigny Saint Sauveur Football	1	0	2	9	-2	
2	506790	U.S. Cheminots Dijonnais	2	0	3	18	-3	
	550839	U.S. Semur En Auxois Epoisses	1	0	3	9	-3	
	521525	Chevigny Saint Sauveur Football	2	0	3	9	-3	
5	522500	Ent. Fauverney Rouvres Bretenier	1	0	10	18	-10	
6	526621	Fontaine Les Dijon F.C.	1	0	22	9	-22	
7	582593	Is-Selongey Football	1	0	28	18	-28	
8	582633	Gj Montbard Venarey St Remy	1	0	29	18	-29	
9	525648	A.S. St Apollinaire	1	0	31	18	-31	
10	522263	A.S. Quetigny	1	0	55	18	-55	
11	506803	A.S. Genlis	1	0	84	18	-84	
12	524184	Cerc.Laiq. Marsannay	1	0	578	18	-578	